

Délégués du personnel **CFDT** des sites et du siège Groupama Loire Bretagne Réunion du 23 mars 2017

La DRH à votre rencontre

Oui mais, pas pendant le déjeuner...

Des rencontres RH ont été organisées sur les sites de gestion et au siège sur la pause déjeuner, hors temps de travail. Les **DP CFDT** demandent qu'à l'avenir, ces réunions soient organisées, comme il se doit, sur le temps de travail.

Les **DP CFDT** ont rappelé à la direction que le temps passé en réunions de tout genre, organisées par l'entreprise dans le cadre de l'activité professionnelle du salarié, ou dans son prolongement, doit être intégralement comptabilisé dans son temps de travail, peu important le lieu et le moment où elles se déroulent, dès lors que le salarié reste sous le contrôle et l'autorité de son employeur.



Encadrement

Et difficile application des horaires...

A GLB, pour le personnel d'encadrement sites et siège, le principe retenu est celui de l'horaire fixe. Conformément à l'**article 6-3** sur l'application des horaires, à leur demande, les cadres peuvent établir un relevé individuel de leur temps de travail, à partir d'une fiche individuelle de gestion de temps mise à leur disposition, qui est transmise aux RH à la fin de chaque mois.

Etant très attachée à l'équilibre vie privée/vie professionnelle, pourquoi la direction ne préconise-t-elle pas de le faire systématiquement ?

Les cadres de classe 5 ont toujours le choix entre l'horaire variable (et les joies de la pointeuse) et l'horaire fixe !

Vos Délégués du personnel **CFDT
Prochaine réunion le 24 avril 2017**

Dans la vraie vie...

Ou, la vie en vrai...au CRC !

Le CRC (centre de relation clientèle) est depuis peu rattaché à la direction commerciale et ses objectifs ressemblent de plus en plus étrangement à ceux du réseau commercial... Et pourtant...la direction persiste à affirmer que la mission première du CRC est la gestion de flux d'appels. Au CRC, faire des affaires, c'est donc secondaire...

Les salariés du CRC peuvent donc être rassurés quant à l'atteinte de leurs objectifs et au suivi de leur activité par leurs managers.

Administrateurs salariés

Nous comptons sur vos voix !

Avant l'élection présidentielle de mai 2017, il y a celle des **administrateurs salariés** de Groupama Loire Bretagne qui se déroulera du jeudi 30 mars 2017 au mardi 4 avril 2017 et, dans l'hypothèse d'un second tour, du mardi 25 avril 2017 au jeudi 27 avril 2017.

Pour voter, c'est tout simple :

- Munissez-vous de votre code d'accès et de votre mot de passe reçus par courrier.

- Rendez-vous sur <https://glb.votes.voxaly.com> accessible depuis tout ordinateur.

Et, pour vous assurer d'être bien représentés, votez et faites voter **CFDT** !

Nos candidats s'engagent à être vos porte-paroles, à dire les choses lors des séances du conseil d'administration et à n'être aux ordres de personne.

